

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
NÎMES

Dénomination : A.A.A.C MONTALBAN Société
d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Audit Ales Assistance Conseil MONTALBAN

n° de gestion : 1998B80177

n° d'identification : 420 927 311

n° de dépôt : A2012/003877

Date du dépôt : 10/05/2012

Pièce : Procès-verbal du 15/04/2012



802336



802336

A.A.A.C MONTALBAN,
Société d'Expertise-comptable et de Commissariat aux Comptes
Société à responsabilité limitée au capital de 7 622 euros
Siège social : 7b rue Antoine de Saint Exupéry 30100 ALES
RCS NIMES 420 927 311

oooOooo

PROCES-VERBAL DE LA DECISION DE LA GERANCE
DU 15 AVRIL 2012

L'an deux mille douze,
Le Quinze Février,
Au siège social,

Le soussigné Joaquin MONTALBAN,
Gérant de la société A.A.A.C MONTALBAN, Société d'Expertise-comptable et de
Commissariat aux Comptes, société à responsabilité limitée au capital de 7 622 euros, divisé
en 500 parts sociales, rappelle que :

- la réduction de capital de 7 622 euros à 6.860,21 € euros autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire le 06 février 2012 et décidée par la gérance le 6 février 2012, sous la condition suspensive de l'absence de toute opposition émanant des créanciers sociaux,
- les procès-verbaux constatant lesdites autorisation et décision ont été déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nîmes le 17 février 2012,

Et constate que :

- à la date du 17 mars 2012, soit à l'expiration du délai d'un mois fixé à l'article R. 223-35 du Code de commerce, aucune assignation formant opposition n'a été signifiée à la Société ;
- en conséquence, la réduction du capital est définitivement réalisée à cette même date du 17 mars 2012, ainsi que la modification corrélative des statuts.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Mr Joaquin MONTALBAN



Enregistré à : SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES D'ALES

Le 30/04/2012 Bordereau n°2012/450 Case n°4

Ext 1168

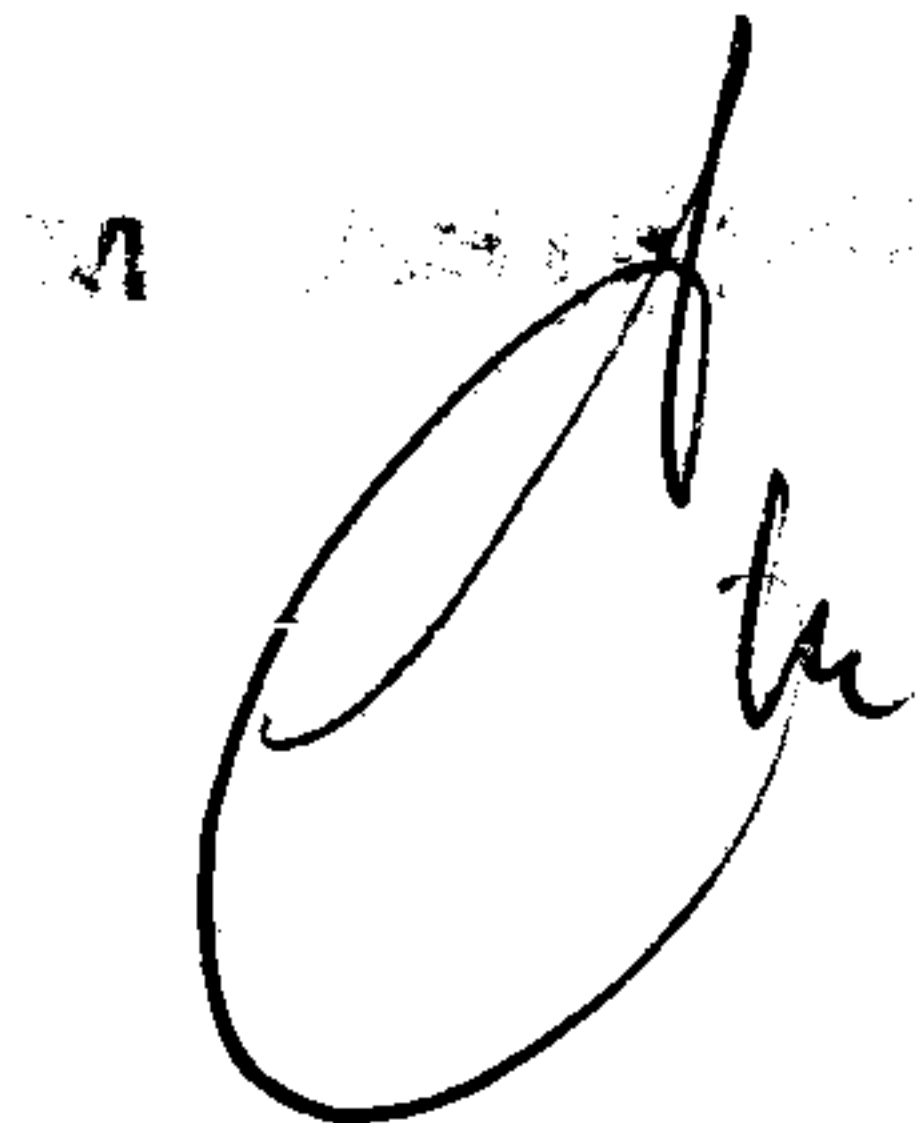
Enregistrement : 375 €

Pénalités :

Total liquidé : trois cent soixante-quinze euros

Montant reçu : trois cent soixante-quinze euros

Le Contrôleur principal des finances publiques

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by the letters 'tu'.